



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR) s'est réuni à Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 septembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars -Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet - Yves Mahaud -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard - Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye - Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave -Christine Laurent -Dominique Caillou -Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Christophe Rossard -Jean-Pierre Chaumette -Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca - Gérard Caignard -Fabrice Boniface -Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg -Priça Mortier -Pierre Janailac -Edwige Badel -Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Marie-Christine Andrieux (Commune de Petit-Bersac)
Titulaires absents	15	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup -Philippe Boismoreau – Daniel Bonfond -Joël Constant - Géry Denis -Gilles Mercier -Bernard Saint Martin – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Denis Ferrand –Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janailac

**DELIBERATION N° 2024/120 : (Code Nomenclature /713)****DATE : 26 SEPTEMBRE 2024****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : Amortissement du bâtiment de l'Office de Tourisme Intercommunal**

CONSIDERANT la délibération n°2023-151 de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois fixant les modalités d'institution des amortissements pour les immeubles de rapport ;

M. le Vice-Président expose à l'assemblée :

La délibération 2023/151 indique que « l'amortissement des immeubles de rapport sera fixé pour chaque bien par l'assemblée délibérante ».

La CCPR a procédé à l'acquisition de l'immeuble abritant l'Office de tourisme Intercommunal (OTI) pour 80 000 € le 2 avril 2024. Il convient donc désormais de fixer la durée d'amortissement de ce bien ainsi que des subventions y afférentes.

Au vu de l'état des dépenses et recettes amortissables de l'immeuble de l'OTI présenté ci-dessous, et en cohérence avec la durée du bail emphytéotique, il est proposé une durée d'amortissement de 55 ans.

L'amortissement du bien sera de 1 455 €/an et l'amortissement des subventions sera de 300 €/an en année pleine.

Au vu de la date d'acquisition, l'amortissement 2024 sera de 1 125 € pour le bien.

ETAT DES DEPENSES ET RECETTES AMORTISSABLES DU BATIMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL		
	DEPENSES	RECETTES
MONTANT DE L'ACQUISITION TTC	80 000.00 €	
SUBVENTION DEPARTEMENT		16 000.00 €
TOTAUX	80 000.00 €	16 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la durée de l'amortissement du bâtiment de l'Office de Tourisme Intercommunal à 55 ans.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 52

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 16/10/2024

Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet

La secrétaire de séance  
du 26 septembre 2024  
Murielle Cassier



Signature numérique de Didier BAZINET  
PRESIDENT

Le 07/10/2024 19:08:33